



Pas-de-Calais

Le Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des E.P.O.A.

**SYNDICAT MIXTE POUR
LA PLATE-FORME
MULTIMODALE DE DOURGES**



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les EPOA se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers dans un souci de proximité et de développement des territoires. Cela se traduit par :

- Un budget d'1,76 milliard en 2017 qui conforte la présence des services publics sur l'ensemble du territoire en maintenant l'ensemble des politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes, dans le cadre des mutations imposées par la Loi NOTRe, et des nouvelles contraintes financières réglementaires, décidée par l'Etat ;
- Le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;
- La mise en place d'un dialogue permanent sur les territoires par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités.

La présentation du rapport d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) est l'occasion de valoriser et de saluer leurs actions tout au long de l'année. En effet, les projets réalisés en 2017 par nos partenaires font vivre le Pas-de-Calais. Au-delà de leur professionnalisme, de leur connaissance du terrain et de leur expertise dans une multitude de domaines (habitat, social, environnement, aménagement, culture, sport, secours à personne, tourisme...), ils apportent une réponse aux besoins de quotidien, de proximité, et de solidarité demandés par nos concitoyens.

Par un dialogue de gestion renforcée, par le partage d'outils collaboratifs communs, et par la territorialisation, le Département et les EPOA produisent une véritable connaissance territoriale qui renforce l'efficacité de l'action publique locale.

Fort de cette collaboration avec les EPOA, le Département du Pas-de-Calais souhaite dès 2018 développer plus avant cette connaissance territoriale par une démarche d'ingénierie associant chaque partenaire du Département. Faire toujours mieux et plus dans un environnement toujours plus complexe et avec des ressources toujours plus contraintes est un véritable challenge que nous partageons avec les Établissements Publics et organismes associés pour la modernisation de l'action publique locale.

C'est dans cet esprit qu'il reviendra aux EPOA et au Département d'être encore plus performants dans la réalisation des projets, et de savoir imaginer les interactions qui seront les atouts de demain.

Jean Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Missions



La plate-forme de Dourges se matérialise aujourd'hui par un terminal tri-modal (rail/route/voie d'eau), associé à une zone logistique représentant 300 000 m² d'entrepôts, sur une zone de 300 hectares, ainsi qu'un centre de services tertiaires et une zone de vie.

La seconde phase d'aménagement est en cours permettant à terme de doubler les surfaces d'entrepôts.

Dès le début 90, le terminal ferroviaire de Lille/St-Sauveur a été considéré comme saturé. La recherche d'un nouveau site a donc été conduite en s'appuyant sur trois critères :

- Une desserte de première qualité par les réseaux ferroviaires, autoroutiers et fluviaux.
- Une localisation proche du barycentre des flux ayant pour origine ou pour destination la région Nord Pas-de-Calais.
- Un espace vaste pour accueillir un terminal tri-modal et des zones logistiques destinées à l'implantation des centres de distribution à l'échelle européenne.

Afin de réaliser cette plate-forme multimodale DELTA 3 sur les communes de Dourges et d'Ostricourt, le Syndicat Mixte de Dourges a été créé en décembre 1999 et a permis à ce jour d'aménager une des principales plates-formes intérieures du territoire national en matière de transport combiné au moyen de la SPL DELTA 3.

Sa situation à l'intersection du corridor européen conduisant du Royaume-Uni vers l'Est de l'Europe et celui menant des ports maritimes du range Nord-Ouest à l'Europe du Sud lui confère une position stratégique et attractive pour l'implantation de nouvelles activités et de services de transport de report modal.

MISSIONS, OBJECTIFS ET ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE DE DOURGES

Le Syndicat Mixte de Dourges a pour mission de porter le développement de la plate-forme multimodale de Dourges. Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est composé des collectivités suivantes :

- la Région Hauts-de-France,
- le Département du Pas-de-Calais,
- la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin,
- la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- la Communauté d'Agglomération du Douaisis,
- la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

Pour mettre en œuvre sa stratégie et ses projets de développement, il s'appuie sur la Société Publique Locale DELTA 3. Le capital de la SPL DELTA3 est détenu par le Syndicat Mixte (83,34 %) et par la Région Hauts-de-France (16,66 %).

La première tranche du projet de la plate-forme multimodale de Dourges s'est accompagnée de la fermeture du terminal de transport combiné de Lille/ St-Sauveur, avec la mise en service du chantier rail-route de Dourges et le développement d'une vaste zone logistique accueillant des centres européens de distribution, une zone de service, sans oublier un terminal fluvial connexe au chantier rail-route.

Organisation

ORGANISATION DU SYNDICAT MIXTE

Depuis le 3 juillet 2017, le Syndicat Mixte est présidé par M. Jacques Petit qui succède à M. Gérald Darmanin.

Il dispose d'un bureau composé d'un président, de quatre Vice-présidents, de deux assesseurs.

En 2017, le comité syndical est composé de 23 membres issus des collectivités membres selon la répartition suivante :

Collectivités membres	Nombre de représentants
Conseil régional des Hauts-de-France	7
Conseil départemental du Pas-de-Calais	6
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	2
Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	5
Communauté d'Agglomération Du Douaisis	2
Communauté de Communes Pévèle-Carembault	1
TOTAL	23

Le syndicat dispose, pour assurer son fonctionnement, d'une équipe technique pluridisciplinaire (emplois non permanents) pour assurer les tâches d'administration générale et de suivi des activités de la Société Publique Locale (SPL) DELTA 3.

Cette équipe est actuellement composée de :

- une secrétaire générale,
- un gestionnaire comptable,
- un assistant de gestion administrative,
- un ingénieur territorial.

Elle peut faire appel à l'expertise (technique, financière, juridique) d'agents régionaux, en conformité avec une convention de moyens signée entre la Région Hauts-de-France et le Syndicat Mixte de Dourges.

Pour mettre en œuvre sa stratégie et ses projets de développement, le Syndicat s'est appuyé sur la SPL DELTA 3, présidée par M. Christophe Pilch.

Les relations contractuelles, qui lient le syndicat mixte à la SPL DELTA 3 en vue de la réalisation de la plateforme multimodale, reposent sur une Convention Publique d'Aménagement (CPA), une convention de mandat et un traité de concession d'aménagement relatif à l'extension (phase 2).

DESCRIPTION DE LA CONTRACTUALISATION DU SYNDICAT MIXTE

Une convention publique d'aménagement avec la SPL DELTA 3

Le syndicat mixte a conclu, le 29 décembre 2000, avec la société DELTA 3, une convention publique d'aménagement pour une durée de dix ans, à compter du 1^{er} janvier 2001, avec possibilité de prorogation par avenant en cas d'inachèvement. Celle-ci a été prorogée deux fois par avenant avec une échéance prévue au 31 décembre 2018.

La convention publique d'aménagement concerne l'aménagement du terminal de transport combiné, l'aménagement du centre de services et des zones logistiques et la promotion immobilière des bâtiments logistiques (phase 1 : zones LA, LB et LC).

Les missions confiées à la SPL par la convention publique d'aménagement sont de deux ordres :

- Il lui revient en premier lieu de poursuivre les études de mise en œuvre de l'opération d'aménagement, de procéder, ou de faire procéder, aux acquisitions foncières nécessaires et de réaliser les équipements et aménagements définis au contrat, c'est-à-dire la plate-forme proprement dite.

- En second lieu, la CPA inclut la réalisation de programmes de constructions immobilières industrielles et logistiques et la mission de leur commercialisation.

Une convention de mandat avec la SPL DELTA 3

Simultanément à la convention publique d'aménagement, le syndicat mixte a conclu le 29 décembre 2000, avec la société DELTA 3, une convention de mandat qui prévoit la rémunération du mandataire.

Le périmètre de la convention a couvert la réalisation des voies d'accès qui desservent le terminal de transport combiné et les zones logistiques LA et LB, ainsi que la réalisation du quai fluvial.

La convention conclue en décembre 2000 est arrivée à terme le 31 décembre 2012. La convention a concerné en outre la construction de trois ouvrages d'art (franchissement de la voie ferrée, franchissement d'un fossé servant d'exutoire à la station d'assainissement Hénin-Carvin et franchissement de la Deûle) et le rétablissement des RD 160 et 161 qui, aux termes des dispositions contractuelles, ont été « couvertes » par la plate-forme du fait de la réalisation des voies ferrées.



Organisation

Une convention de mandat avec la SEPAC

Une autre convention de mandat a également été conclue par le syndicat avec la SEPAC pour la réalisation de l'échangeur sur l'autoroute A1 permettant la desserte routière de la plate-forme.

Un traité de concession d'aménagement avec la SPL DELTA 3 :

Par délibération en date du 13 janvier 2014, le comité syndical a adopté le traité de concession d'aménagement de la phase 2 (zone LD) permettant le développement de la plate-forme, sur une superficie de 115 hectares située sur les communes de Dourges et Ostricourt.

L'année 2017, pour le Syndicat Mixte et pour la SPL DELTA 3, est une année qui s'est concrétisée par la commercialisation des premiers lots de la zone LD et la réalisation des premiers entrepôts LD. Le dernier terrain de la zone embranché fer de la zone LB (zone DISTRIRAIL) a également trouvé preneur.

Le projet de parc multi-services (parking poids-lourds sécurisé, restaurant, maintenance et contrôle technique Poids-lourds, lavage, station GNL) a fait l'objet d'études complémentaires nécessaires (analyse des sols) avant la réalisation des premiers travaux.

Un travail sur la maîtrise foncière a été poursuivi avec l'appui de la SAFER Flandres-Artois pour assurer la maîtrise complète des terrains nécessaires à la réalisation de la Zone LD.

LA QUESTION DU RETRAIT DE COLLECTIVITÉS DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA BAISSÉ DES CONTRIBUTIONS

Le sujet du retrait des collectivités a fait l'objet de différents échanges entre les collectivités et le syndicat Mixte lors des comités syndicaux réunis au cours de l'exercice 2017, mais également d'échanges bilatéraux avec les présidents et/ou représentants des collectivités concernées.

Faute d'accord des deux collectivités concernées, la question du versement d'indemnités de sortie a fait débat et n'a pas pu être suivie de la mise en place de « convention de retrait » déterminant les conditions financières et techniques du retrait du Département du Nord et de la Métropole Européenne de Lille à compter du 1^{er} janvier 2017.

La situation rencontrée par le syndicat avec le départ de collectivités a fait l'objet d'échanges avec les services de l'État, et d'une rencontre du Président du Syndicat Mixte avec le Préfet du Pas-de-Calais.

Pour rappel, le Conseil départemental du Nord, lors de sa séance plénière du 13 avril 2016 a décidé, à l'unanimité, de demander son retrait du Syndicat Mixte (rapport n°DPAE/2016/31) en invoquant les possibilités offertes par la loi NOTRe. Un arrêté préfectoral interdépartemental en date du 3 août 2016 a autorisé le Département du Nord à se retirer du Syndicat Mixte en application des dispositions de l'article L 1511-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Métropole Européenne de Lille a délibéré sur son retrait du syndicat le 1^{er} avril 2016 et saisi le Préfet sur le sujet. Un arrêté préfectoral a constaté, en date du 30 décembre 2016, la sortie de la MEL du Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2017, en application des dispositions de l'article L 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces arrêtés préfectoraux précisent que le retrait s'effectue dans les conditions fixées à l'article L 5211-25-1 et au 3^e alinéa de l'article L 5211-19 du CGCT.

PARTI LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ SYNDICAL DE L'ANNÉE 2017

■ L'élection du Président et du bureau (Comité syndical du 3 juillet)

Président : M. Jacques Petit

1^{er} vice-président : M. Luc Foutry

2^e vice-président : M. Philippe Kemel

3^e vice-président : M. Daniel Maciejasz

4^e vice-président : M. Jean-Michel Delerive

Assesseurs : M. Christian Poiret et M. Didier Hiel

■ L'élection des représentants du Syndicat Mixte au Conseil d'administration de la Société Publique Locale DELTA 3. La nouvelle composition de la délégation du Syndicat Mixte au Conseil d'administration de la SPL Delta 3 s'établit comme suit :

- Christophe PILCH - CAHC
- Didier HIEL - CALL
- Christian POIRET - CAD
- Jacques PETIT - RÉGION
- Bénédicte MESSEANE-GROBELNY - CD 62
- Philippe KEMEL - CAHC
- Daniel MACIEJASZ - CD 62
- Marguerite DEPRez-AUDEBERT - RÉGION
- Sabine BANACH-FINEZ - RÉGION

■ L'élection des représentants du Syndicat Mixte à la commission de contrôle de la Société Publique Locale DELTA 3

Sont désignés comme suit les représentants du Syndicat Mixte à la commission de contrôle de la SPL DELTA 3 :

Titulaires :

- Jean-Michel DELERIVE
- Edith BLEUZET-CARLIER
- Denis COOL
- Alain LEFEBVRE
- Suppléant :
- M. Daniel Damart

■ L'examen et vote du Compte administratif et du Compte de gestion 2016.

Au niveau de la section de fonctionnement :
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 3 878 276,95 €

Parmi les principaux postes de dépenses :

- Les charges à caractère général pour 1 673 468,88 €
- Les charges de personnel s'élevant à 2 214 848,48 € ;
- Les charges de gestion courante s'élevant à 858 563,42 €, concernant le remboursement à la CAHC de frais d'entretien et de maintenance de la plate-forme pour les années 2014 et 2015 ;
- Les charges financières s'élèvent à 1 072 226 € et sont principalement liées au remboursement des intérêts d'emprunts ;
- Les dotations d'amortissement liées aux investissements de la convention publique d'aménagement (Phase 1) s'élèvent à 1 757 992,17 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 8 281 991 €

Elles sont constituées de :

Reversement de produit de fiscalité à hauteur de 2 804 991,00 € ;

Contributions statutaires à hauteur de 5 477 000 €.

Au niveau de la section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 697 976,77 € et sont principalement constituées :

- d'une avance remboursable versée à la SPL au titre de la concession liée à l'extension de la plate-forme pour un montant de 5 500 000 € ;
- des acquisitions foncières pour un montant de 259 252,23 € ;
- des remboursements de capital de la dette pour un montant de 4 938 724,54 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 20 543 273,75 €

Elles sont constituées :

- d'emprunts à hauteur de 4 500 000 €
- d'excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur de 14 285 281,58 €
- d'amortissements à hauteur de 1 757 992,17 €

L'affectation des résultats de fonctionnement 2016 soit 5 803 577,67 € :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, soit la somme de 4 439 984,60 € (Compte 1 068),
- et en excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) le solde.

Soit la somme de 1 363 593,07 €.

Le Vote du Budget Primitif 2017

Le budget 2017 s'articule comme suit :

Au niveau de la section de fonctionnement

Les dépenses comprennent

Les charges
à caractère général 2 355 930,07 €
Les charges de personnel 25 000 €
Les autres charges
de gestion courante 470 000 €
Les charges financières 895 690 €
Les charges exceptionnelles 2 000 €

Le virement à la section
d'investissement 4 507 237 €

Les opérations
d'ordre entre sections 1 737 993 €
Soit un total de 7 873 513,07 €

Les recettes comprennent

La participation des collectivités
partenaires 3 846 920 €
Le reversement
de fiscalité 2 663 000 €
Le résultat reporté 1 363 593,07 €
Soit un total de 7 873 513,07 €

Le montant des contributions statutaires appelées en 2017 s'élève à 3 846 920 €. Les taux de participation des collectivités membres se déclinent comme suit :

Taux de participation de la collectivité membre en %

RÉGION HAUTS DE FRANCE	35,3
DÉPARTEMENT	
DU PAS DE CALAIS	29,4
COMMUNAUTÉ	
D'AGGLOMÉRATION HENIN-CARVIN	22,3
COMMUNAUTÉ	
D'AGGLOMÉRATION	
DE LENS-LIEVIN	5,9
COMMUNAUTÉ	
D'AGGLOMÉRATION	
DU DOUAISIS	5,9
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	
PEVELE-CAREMBAULT	1,2
TOTAL	100

Au niveau de la section d'investissement

Les dépenses comprennent

Le remboursement
en capital des emprunts 2 645 230 €
Les immobilisations
corporelles 400 000 €
La subvention
d'équipement versée 3 600 000 €
Solde d'exécution
négatif reporté 4 439 984,60 €
Soit un total de 11 085 214,60 €

Les recettes comprennent

Les produits de cession 400 000 €
Le virement de la section
de fonctionnement 4 507 237 €
Les opérations
d'ordre entre section 1 737 993 €
Excédent de fonctionnement
capitalisé 4 439 984,60 €
Soit un total de 11 085 214,60 €

Organisation

■ Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité de la Convention Publique d'Aménagement au 30 juin 2016 et de son avenant n°20. Le bilan financier prévisionnel de la convention publique d'aménagement au 30 juin 2016, tel que présenté dans le CRAC, s'équilibre en dépenses à 205 676 458 € HT, correspondant à 191 217 526 € pour le budget investissement et à 14 458 932 € pour le budget exploitation.

■ Modification du programme prévisionnel de l'opération portant sur l'agrandissement de la zone de stockage de conteneurs, et approbation de l'avenant n°21 à la convention publique d'aménagement conclue avec la SPL DELTA 3.

■ Approbation du Compte Rendu Annuel du traité de concession d'aménagement relatif à l'extension de la plate-forme multimodale (ZLD). Le cumul facturé au 31 décembre 2016 au titre des dépenses s'établit à 9 759 840 € HT, dont 6 290 494 € HT pour l'exercice 2016. Le reste à réaliser s'élève à 100 551 488 € HT pour un montant de dépenses s'élevant à 110 311 328 € HT.

■ Apport en nature de foncier d'une superficie d'environ 529 922 m² dédié à la zone LD et acquis par le Syndicat Mixte à la Société Publique Locale Delta 3 permettant ainsi la commercialisation des lots 1 et 2. La valorisation de ces terrains est intégrée en dépense (ligne foncier) et en recette (participation en apport de terrain) dans le bilan prévisionnel d'opération.

■ Autorisation du lancement de la procédure pour la modification du périmètre de la ZAC 1 « DELTA 3 »

■ Agrément 2XL FRANCE et autorisation donnée à la Société Publique Locale DELTA 3 de réaliser des constructions dans le cadre d'une Vente en l'État Futur d'Achèvement. La SPL DELTA 3 a conclu avec la société 2XL FRANCE une Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) sous conditions suspensives portant sur la construction du bâtiment 1 de la zone LB d'une surface de plancher de 39 637 m² sur un terrain d'une contenance de 81 478 m² environ.

■ Agréments des cessionnaires pour les lots 3.2 et 3.3 de la zone LD et autorisation à construire donnée à la SPL DELTA 3

ÉTAT DE LA DETTE

Pour financer ces investissements, le syndicat mixte aura eu recours en partie à l'emprunt pour un montant de 96 566 K€.

La dette en capital au 31/12/2017 du Syndicat s'élève à 29 306 274,34 €. Pour rappel, celui-ci était de 31 951 500,12 € au 31/12/2016.

La part de l'endettement en taux fixe représente 100 % de l'encours de dette. Il s'agit d'emprunts contractés auprès du Crédit Agricole, du CACIB et de la Caisse d'Épargne.

ACTIVITÉS DE LA SPL DELTA 3 EN 2017

DELTA 3 a poursuivi, au cours de l'exercice écoulé, les missions qui lui ont été confiées par le Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme de Courges (Convention Publique d'Aménagement et Traité de concession d'aménagement). Une part importante de l'activité de la société a porté sur l'aménagement de la zone logistique D et le développement du parc logistique locatif de 150 000 m² (élaboration du dossier de demande d'autorisations administratives, relations avec l'investisseur, commercialisation locative...). Après lancement début 2017 d'un premier lot de six cellules « en blanc », la construction du reste du parc s'effectue selon un rythme soutenu. Une demande est exprimée par un investisseur pour l'acquisition d'un bâtiment pouvant aller en trois phases à 130 000 m².

En 2017, l'activité du terminal de transport combiné est stable et s'élève à 92 000 passages chantier. Le trafic s'est développé en fleuve-route et se tasse en rail-route.

La SPL DELTA 3 a poursuivi sa mission d'accompagnement au développement du trafic au côté de l'exploitant LDCT et des opérateurs, notamment pour la création de liaisons en rail-route vers le Royaume Uni, vers l'Allemagne et la Chine.



Perspectives 2018

LES PERSPECTIVES DE L'ANNÉE 2018 S'INSCRIVENT :

■ Dans une conjoncture favorable à l'aménagement et la commercialisation de la plate-forme DELTA 3 :

En terme d'aménagement de la phase 1 (Zone LA, Zone LB, Zone LC), les travaux de viabilisation de la zone LC sont achevés et permettent la commercialisation des terrains et le développement d'activités de cross-docking (messagerie fer). Pour rappel, les travaux réalisés comprennent la réalisation d'une voie ferrée et de quais, ainsi qu'une desserte routière qui vient desservir la zone LD.

La commercialisation du dernier lot à commercialiser sur la zone DISTRIRAIL est intervenue en 2017 et un entrepôt est en cours de construction pour le compte de 2XL.

Suite aux dernières autorisations administratives, les travaux d'aménagement d'un parc Poids Lourds multi-services devaient démarrer prochainement.

Afin de permettre la réalisation des derniers aménagements et de préparer les modalités de gestion future du terminal, il sera proposé prochainement au comité syndical de délibérer sur un avenant de prorogation de la convention publique d'aménagement pour une durée de 3 années.

Les développements restant à réaliser dans le cadre de la CPA sont les suivants :

- Zone LB : livraison du bâtiment LB1 prévue en Août 2018.
- Zone LC : commercialisation en cours,
- Parc multi-services : la cession de terrain est intervenue en début 2018.
- Station multi-énergies : la première phase (GNC, GNL et bornes électriques) devrait intervenir en 2019.
- Centres de services : commercialisation en cours auprès d'hôteliers et restaurateurs.
- Terminal de transport combiné : des compléments devraient être lancés courant 2018 (accès brouettage, parking PL supplémentaires).

En terme d'aménagement de la phase 2, le Syndicat Mixte a délibéré favorablement sur l'adoption du traité de concession d'aménagement avec la Société Publique Locale d'Aménagement DELTA 3 lors du comité syndical du 13 janvier 2014.

Le projet d'aménagement de la phase 2 (aménagement des 115 hectares) est entré en phase travaux au mois d'août 2015 et se poursuit.

Sur le plan des acquisitions foncières : suite à la délibération du comité syndical au 1^{er} juillet 2013 sur le barème des indemnités aux propriétaires et exploitants agricoles, la SAFER mandatée sur la négociation foncière a engagé les discussions avec les propriétaires et exploitants. L'ensemble des terrains a pu être négocié par la voie amiable ; seuls 2 comptes de propriétaires inconnus font l'objet d'une procédure d'expropriation et seront acquis après fixation du prix par le juge aux expropriations.

Sur le plan du soutien aux investissements

Le soutien financier du syndicat aux investissements (subventions et avances remboursables versées à la SPL DELTA 3) n'est plus appelé. Pour rappel, une convention de versement d'avances remboursables pour l'année 2016 a été signée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone LD pour un montant de 6,5 M€. Le remboursement des avances remboursables versées devrait intervenir dès 2019.

■ Dans un contexte de baisse des contributions statutaires :

Suite aux besoins exprimés, par les collectivités, d'une baisse des contributions statutaires, le syndicat a mobilisé l'AMO ESPELIA afin d'étudier la faisabilité d'une baisse significative des contributions apportées par chacune des collectivités.

Le budget 2018 a été établi en prenant en compte une diminution des contributions en 2018, puis de 2019 à 2026 ; Les contributions appelées diminueront de moitié par rapport à celles de 2017.

Cette baisse de contributions a été établie en veillant à ce que l'épargne nette du syndicat mixte soit au minimum de 500 K€ chaque année afin de garantir le besoin en maintenance et en renouvellement d'investissements.

L'année 2018 verra se poursuivre la commercialisation de la zone LC (zone de cross-docking = messagerie fer) et de la zone LD.

Concernant l'extension de la plate-forme multimodale, la vente des terrains est opérée par phases successives, en fonction de la commercialisation locative.

Conformément à l'article 13 de la concession d'aménagement, préalablement à toute cession, l'aménageur notifie au Concédant en vue de recueillir son accord les noms et qualités des attributaires éventuels, ainsi que le nombre de m² construits, le prix et les modalités de paiement.

De plus, en application de l'article 14 de la concession d'aménagement, l'aménageur peut, après accord du Concédant, réaliser lui-même les constructions dans le cadre de ventes d'immeubles à construire.

Glossaire

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

- **Besoin en fonds de roulement (BFR) :** ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme).
- **Durée apparente de la dette :** Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.
- **Épargne brute :** Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).
- **Épargne nette :** Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.
- **Fonds de roulement :** Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.
- **Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) :** indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance d'une entreprise vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.
- **Résultat d'exploitation :** Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.
- **Résultat de l'exercice :** Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat net est négatif : il est appelé déficit ou perte.
- **Trésorerie en jours d'exploitation :** Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Syndicat mixte pour la plateforme multimodale de Dourges



FICHE D'IDENTITÉ

Forme juridique : Syndicat mixte
Siège social : Conseil Départemental du Pas de Calais
 Hôtel du Département - Rue Ferdinand Buisson - 62020 ARRAS
Fonds propres : 87 698 505 euros
Date de clôture : 31/12
Siret : 256 203 829 00013
Effectif moyen : 4
Président : Jacques PETIT (Conseiller régional des Hauts de France)
Secrétaire générale : Cécile LOCQUEVILLE

Mission / Cœur de métier :

Gérer ou faire gérer des équipements publics réalisés dans le cadre de la plateforme multimodale hormis ceux situés dans l'emprise territoriale de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

LIENS AVEC LE DÉPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
 Représentation au Conseil syndical : 6 membres sur 23, soit 26,09 %.
Représentants du Département dans la structure :
 Daniel MACIEJASZ, Alain LEFEBVRE, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Évelyne NACHEL, François VIAL, Daniel DAMART

Contribution financière du Département :

Compte administratif 2017 : 1 130 994,48 € (participation statutaire) et 826 524 € (Reversement de fiscalité) BP 2018 : 565 497,24 € (participation statutaire) et 420 004 € (Reversement de fiscalité)

Convention :

Convention relative au reversement de fiscalité en application de l'article 14 des statuts du Syndicat Mixte pour la plateforme multimodale de Dourges

ACTIVITÉS

Chiffres clés

Le trafic du terminal de transport combiné s'établit pour 2017 à 94 573 passages chantiers, soit environ 350 000 manutentions en EVP (unité de mesure d'un conteneur)

▪ Passages chantier fer :	87 132
▪ Passages chantier voie d'eau :	7 441
▪ Nombre de trains traités :	2 917
▪ Nombre de barges traités :	408

La plate-forme multimodale de Dourges repose sur deux conventions :

- Zone LA à LC : 330 000 m² de surface totale mise à disposition sur les trois zones.
- Zone LD : 340 000 m² d'entrepôts supplémentaires avec l'extension en cours

Principaux événements

Le retrait du syndicat du Conseil Départemental du Nord et de la Métropole Européenne de Lille a été acté au cours de l'exercice par arrêté préfectoral. Le projet de parc multi-services (parking poids-lourds sécurisé, restaurant, maintenance et contrôle technique Poids-lourds, lavage, station GNL) a fait l'objet d'études complémentaires nécessaires (analyse des sols) avant la réalisation des premiers travaux.

Un travail sur la maîtrise foncière a été poursuivi avec l'appui de la SAFER Flandres-Artois pour la maîtrise complète des terrains de la Zone LD. Commercialisation des premiers lots de la zone LD et réalisation des premiers entrepôts LD. Le dernier terrain de la zone embranché fer de la zone LB (zone DISTRIRAIL) a également trouvé preneur.

Enjeux et perspectives

Procédure de retrait en cours pour le Département du Pas-de-Calais conformément aux dispositions de la loi NOTRe. Conjoncture favorable à l'aménagement et la commercialisation. Poursuite de la commercialisation de la zone LC et de la zone LD. Concernant l'extension

de la plate-forme multimodale, la vente des terrains est opérée par phases successives, en fonction de la commercialisation locative. Baisse des contributions statutaires (le budget 2018 a été établi en prenant en compte une diminution des contributions en 2018, puis de 2019 à 2026).

COMPTES EN EUROS

Bilan 2017

Actif immobilisé :	114 560 999 €	Capitaux propres :	87 698 505 €
Actif circulant :	3 661 574 €	Total des dettes :	29 306 274 €
Trésorerie :	2 576 743 €	Total bilan :	118 222 573 €

Ratios 2017

Indépendance financière (poids de la dette) :	25 %
Durée apparente de la dette :	5,58 ans
Rentabilité des capitaux propres :	3,8 %
Taux de rentabilité net :	Non applicable
Ratio d'activité :	Non applicable
Trésorerie en jours d'exploitation :	639 jours
Fonds de roulement :	3 541 412 €
Besoin en fonds de roulement :	964 669 €

Compte de gestion 2017

Produits d'exploitation :	6 509 815 €
dont subventions et participations :	3 846 920 €
Charges d'exploitation :	2 293 621 €
Résultat d'exploitation :	4 216 194 €
Résultat financier :	- 895 220 €
Résultat exceptionnel :	48 297 €
Résultat net :	3 369 269 €
Épargne brute :	5 248 649 €
Épargne nette :	1 717 734 €
Total des produits :	6 826 792 €
Financement du Département (€ & %) :	1 957 519 € ; 30%

